

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à propos de la motion du ministre des Finances (M. Chrétien). Je suis enchanté de le voir en train de discuter avec ses collaborateurs dans la tribune, ce qui montre à quel point il s'intéresse à ce qu'on dit.

M. Hnatyshyn: Il est en train de s'informer.

M. Darling: Peut-être. Je trouve le bill C-11 extrêmement important. Certes, on a peut-être raison de dire que le débat ne devrait pas s'éterniser, mais comme l'a si bien dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), certains bills méritent d'être débattus longuement. C'est à mon avis le cas du bill C-11.

J'ai écouté les observations du député de l'Abitibi (M. Laprise). Selon lui, les conservateurs ont beaucoup parlé du projet de loi mais sans proposer aucun amendement. A cet égard, le gouvernement et le ministre des Finances savent que nous nous sommes opposés à certains articles du bill qui constituent eux-mêmes des amendements.

Comme l'a dit le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), nous nous sommes fortement opposés à l'article qui prévoit l'imposition des subventions accordées dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons. Nous avons réclamé le retrait de cette mesure fiscale. La loi concernant l'isolation thermique des maisons a été proposée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) et par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet). La subvention est de \$350, sauf dans les deux provinces privilégiées. De plus, elle ne couvre que les deux tiers du prix des matériaux isolants achetés par le contribuable jusqu'à concurrence de \$350. Dans le cas de petites maisons, elle pourrait certainement couvrir le coût entier des matériaux. Vendredi après-midi, j'ai essayé avec détermination d'attirer l'attention de la Chambre sur ce fait lorsque nous avons discuté de la motion présentée par le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott).

Mon parti a formulé des recommandations au sujet du bill C-11. Je m'intéresse à l'article qui traite de l'assurance-vie. Je comprends la position adoptée par le ministre et le gouvernement à ce sujet. Cet article intéresse beaucoup les douze millions de détenteurs de police d'assurance du Canada. Le gouvernement a fait une concession quand il a décidé de ne pas imposer les polices d'assurance au décès de l'assuré. Je l'en félicite.

On dirait que le ministre des Finances veut prendre la parole. J'espère que cela ne sera pas compté dans le temps qui m'est accordé.

M. Chrétien: Je veux simplement signaler au député que nous allons présenter d'autres amendements.

Des voix: Oh, oh!

M. Darling: Pourquoi ne pas nous présenter ces amendements dès maintenant, avant l'imposition de la clôture?

M. Lumley: Nous ne sommes pas en train d'étudier l'article 14.

M. Darling: J'espère que les amendements porteront sur la question à laquelle je songe parce qu'elle est extrêmement

Attribution de temps—Bill C-11

importante. Je veux parler du fait que les prêts sur les polices d'assurance-vie ne sont pas considérés comme déductibles aux fins de l'impôt. Le seront-ils?

M. Chrétien: Voulez-vous parler de l'article 14?

M. Darling: Le ministre peut parler de l'article 14 s'il le veut, mais il nous réserve un bon nombre d'amendements dont nous ignorons tout.

M. Chrétien: Ils ont été remis à votre critique financier vendredi.

M. Darling: Le reste d'entre nous a tout autant le droit de les voir que notre critique.

M. Paproski: Était-ce avant ou après l'imposition de la clôture?

M. Darling: Je ne suis pas certain qu'il y ait là un engagement de la part du ministre des Finances et de son très compétent adjoint parlementaire.

M. Chrétien: Bravo!

M. Darling: Oui, il est très compétent. J'ai beaucoup d'admiration pour l'adjoint parlementaire du ministre. J'ai eu l'occasion de travailler avec lui à l'échelon municipal où il a fait de l'excellent travail. J'estime cependant qu'il a fait un choix peu judicieux en se joignant au parti libéral plutôt qu'au parti conservateur quand il s'est fait élire à la Chambre des communes.

M. Paproski: Pourquoi l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lumley) rougit-il? Il faudrait que les caméras se tournent de son côté.

M. Darling: C'est exact. Comment le ministre des Finances peut-il empêcher un homme d'affaires d'emprunter la valeur en espèces de sa police d'assurance-vie à un taux d'intérêt de 6 p. 100? Cet homme d'affaires pourrait ainsi emprunter cet argent à un taux plus avantageux, mais il serait incapable de déduire les intérêts à titre de dépense légitime. Et pourtant, on peut offrir sa police d'assurance comme garantie et emprunter auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé et avoir droit à la déduction totale. C'est tout à fait absurde. Autrement dit, si l'on emprunte \$1,000 à 6 p. 100 d'intérêt sur son assurance-vie, \$60 de cette somme ne sont pas déductibles, mais si l'on emprunte la même somme à un ami et que l'on présente la police d'assurance comme garantie en lui donnant 10 p. 100 d'intérêt, soit \$100, toute la somme est déductible. C'est insensé! J'espère que cette disposition sera modifiée. Je vois que le ministre fait signe que oui. Louons le Seigneur et remercions Dieu qu'il ait compris!

● (1652)

M. Chrétien: Louons le Seigneur, remercions Dieu et espérons que nous passerons à l'article 14 du bill!

Une voix: Quelle belle réunion de prières!

M. Darling: Nous nous opposons également à l'article qui permet aux simples employés de déduire de \$150 à \$250 en frais professionnels divers. A notre avis, cette somme n'est pas suffisante en cette époque inflationniste et compte tenu de la taxe de 10 p. 100 sur l'essence qui est particulièrement injuste. La motion présentée par mon collègue le député de Rimouski (M. Allard), au nom du parti créditiste, visait à faire passer ce montant à \$400. La déduction de \$400 donnerait au simple